



Le P'tit Pirin de Vouillé-Les-Marais

Septembre 2017
N°159



Le Mot du Maire

C'est la rentrée ;

A l'école, nous accueillons cette année près d'une centaine d'élèves répartis en 4 classes sous la houlette des 5 instituteurs : Melle NAULET Gaële la directrice, Mme SAVINEAU Mélanie, son adjointe remplaçante, Mr BERLEMONT Thierry, Mr GUICHARD Sylvain et Mme GIMENEZ Pascaline.

Nous apprécions leur stabilité dans leur poste puisque 2 enseignants ont déjà passé plus de 20 ans dans cette école.

C'est une bonne chose pour les élèves.

Il a été décidé avant les vacances de proroger la semaine de 4.5 jours jusqu'à la fin de l'année scolaire ; les TAP sont reconduits tous les jeudis après midi, gratuitement.

A la rentrée de septembre 2018, nous réintégrerons la semaine de 4 jours.

En espérant qu'il n'y ait pas de modifications d'ici là... venant d'en haut...

Jacky MOTHAIIS

Un service entièrement gratuit pour vous : 6Tzen.org

Vous pourrez faire une demande de recensement, nous indiquer votre changement de domicile...

Le site service-public.fr gratuit également pour tous renseignements : urbanisme, état civil...

INFOS UTILES

Mairie

tous les matins

9 h - 12 h 30

Fermé le mercredi

Samedi matin 9 h - 12 h

Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04

Fax 02 51 52 51 27

Adresse mail :

mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr

Site internet :

www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :

Les mercredis de 14 h à 16 h

Les samedis de 10 h à 12 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr

Tél. 02 51 51 53 78

A.D.M.R.

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

Aides ménagères et travailleuses familiales

Tél. 02 51 56 79 77

Assistante Sociale de Vouillé

Mme FONTENIT

Permanence Mairie de Chaillé les Marais

le vendredi matin sur RDV

Tél : 02.51.56.02.31

Permanence Médicale

Tél : 02.51.44.55.66

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

VITRINE D'AFFICHAGE : Le Conseil Municipal décide de changer l'une des vitrines d'affichage place de la mairie car elle ne ferme plus et les verins sont cassés pour un prix de 731.10 € ht.

MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR : Le Conseil Municipal accepte le devis de la pharmacie Hees de la Chataigneraie d'un montant de 144 € ttc pour la maintenance du défibrillateur place de la mairie.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EHPAD SAINT DENIS : Le Conseil Municipal en contrepartie du cadeau de fin d'année qui n'a pas été versée à l'EHPAD Saint Denis, de verser une subvention de 120 € afin qu'il fasse l'acquisition d'une télévision.

SALLE + GARAGE 39 RUE DU PRIEURÉ : Le garage et une salle situés 39 Rue du Prieuré seront mis gracieusement à la disposition de l'association des chasseurs. Ils auront en charge l'entretien des locaux. En revanche, si un commerçant... souhaite louer les lieux pour y installer son entreprise ils seront priés de quitter les locaux.

ACHAT MATERIEL BOULANGERIE : Mr le Maire se présentera acquéreur à la vente aux enchères du matériel de la boulangerie. Le matériel acheté permettra l'installation d'un nouveau boulanger et il lui sera revendu en location vente.

MAISONS FLEURIES : le jury communal a fait le tour de la commune le samedi 1er juillet. Les résultats seront communiqués en fin d'année.



Nous vous informons qu'en raison des conditions climatiques du vendredi 1er septembre le marché nocturne a dû être annulé. Il est reporté au vendredi 29 septembre.

**PROCHAINE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**
12 septembre 2017
20h

PERMANENCES DU MAIRE
Lundi matin et sur rendez vous
ET DES ADJOINTS Le samedi de
10h00 à 12h00 (sauf 1er samedi du

16 septembre	Jacky MOTHAIIS
23 septembre	Yveline PHELIPEAU
30 septembre	Yves GARREAU

Un service de médiation judiciaire **M3C Conseil** représenté par Monsieur LARSONNEAU Patrice a été créé Rue Nationale à Chaillé les Marais.

La saisine et l'étude de chaque dossier est gratuite et sans engagement.

Vous pouvez le contacter par téléphone : 06 43 82 77 30

Ou bien par mail : m3c.conseil85@gmail.com

Pour mieux respirer ne brûlez pas vos déchets verts Arrêtez de vous enflammer

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

Article 84 du règlement sanitaire départemental diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal)



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Permet :

- D'avoir des informations divers de MSA, Pole Emploi, CAF, CARSAT, CPAM, Mission Locale, ADILE, ENEDIS, CEIDRE.
- De consulter vos dossiers via les outils numériques.

Ces consultations se font soit :

- En accès libre,
- En accompagnement avec l'animateur qui vous aide à trouver la bonne information ou vous oriente vers un conseiller si les questions sont plus spécifiques.

L'aide peut consister en :

- Inscrire ou réinscrire comme demandeur d'emploi, recherche d'emploi, actualiser votre CV ou le mettre en ligne,
- Simuler des demandes de prestations (RSA, aide au logement, prime d'activité...)
- Actualiser votre situation sur le site de : CAF, CPAM ou MSA
- Prise de RDV en ligne avec un conseiller
- Mise en relation téléphonique avec l'opérateur concerné
- Transfert de documents par mail
- Impression d'attestations

MSAP - 43 Bis Rue du 11 novembre - 85450 Chaillé les Marais

Lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 13h à 16h30

Téléphone : 02.51.56.70.88

<https://www.maisondeservicesaupublic.fr>

mail : maisondeservicesaupublic@orange.fr



Ce mois-ci nous pavoiserons le lundi 25 septembre pour la journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Reprise les mardi 12 et jeudi 14 septembre à la salle des Fêtes

Les horaires :

Mardi de 9h15 à 10h15 (gym douce), de 10h30 à 11h30 (gym douce spéciale sénior)

Jeudi : de 19h15 à 20h15 et de 20h30 à 21h30 (gym tonique)

Les tarifs (comprenant la licence et l'assurance) :

65€ pour un cours, 85€ pour 2 cours, possibilité de régler en 2 fois, 2 séances sans obligation d'inscription.

Renseignements : 02 51 52 57 11 ou 02 51 52 57 14



Vers un jardin "eau Naturel"

En Vendée, 90 % de l'eau potable est produite à partir des eaux de barrages qui sont alimentés par des rivières, des fossés, des eaux de drainage, mais aussi les eaux pluviales des bourgs et des villages situés sur les bassins versants.

L'usage des pesticides par les communes est interdit depuis le 1er janvier 2017, excepté cimetière et terrain de sport. Au 1er janvier 2019, la vente et l'usage de pesticides seront interdits à tous les utilisateurs non professionnels.

Vous pouvez adopter dès à présent les techniques de jardinage *eau naturel* en téléchargeant les jardifiches sur www.vendee-eau.fr

La bibliothèque Le PARADIS DES LIVRES

La bibliothèque Le Paradis des Livres a repris normalement ses permanences depuis le mercredi 6 septembre.

Nous sommes ouverts tous les mercredis de 14 h à 16 h et les samedis matins de 10 h à 12 h. Nous comptons régulièrement de nouveaux lecteurs et nous sommes toujours aussi heureuses de vous accueillir. Faites nous connaître vos goûts et nous nous empresserons de les satisfaire.

Nous avons amélioré le confort de nos lecteurs par l'achat de petit mobilier pour les enfants, venez donc les découvrir ...

A très bientôt dans nos locaux, Cécile, Evelyne et Chantal

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS ET LES TAUPES

Comme chaque année, le FDGDON organise la lutte contre les rats et les souris et propose des raticides et souricides pour les particuliers et professionnels.

La réglementation concernant la distribution de produits biocides (raticide/souricide) a évolué au 1er janvier 2013, obligeant à adapter la gamme de produits.

Pour les particuliers : raticide/souricide à base d'avoine décortiquée enrobée de difénacoum. Boite de 1kg500 composée de sachets de 40g au prix de 18 €

Pour les professionnels : raticide à base d'avoine décortiquée enrobée de bromadiolone. Boite de 25 kg au prix de 96 €.

Les bons de commande et toutes les informations sont désormais disponibles en mairie. Les commandes doivent nous parvenir au plus tard le 16 septembre pour une livraison entre le 9 et le 20 octobre 2017.

